Fédération Sportive et Culturelle de France

COMITÉ RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'INSCRIPTION

Organisme de formation FSCF

Objet :

Fédération nationale à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) est un réseau national d'associations loi 1901 présentes sur le territoire métropolitain et ultramarin.

La FSCF est habilitée par le ministère de l'Éducation nationale à dispenser les formations BAFA et BAFD.

Cette habilitation est nationale ; ainsi tous les comités et associations affiliées conventionnées avec la FSCF ont la possibilité d'organiser l'intégralité des sessions de formation conduisant à la délivrance de ces brevets non professionnels. La FSCF répond aux 10 critères inscrits au cahier des charges de l'arrêté du 15 juillet 2015. La fédération dispose d'un projet éducatif et pédagogique pour ses formations, d'un réseau d'équipes de formateurs formés et suivis tout au long de l'année, d'un dispositif de suivi et d'accompagnement des stagiaires.

Les présentes consignes générales de ventes s'appliquent aux formations BAFA BAFD proposées par l'organisme de formation comité départemental FSCF 44, 49, 53 ou 72. Elles définissent les conditions dans lesquelles l'organisme de formation FSCF réalise au profit des stagiaires une formation issue de l'offre de formation BAFA BAFD qu'elle soit réalisée à titre in-dividuelle ou réalisée au titre d'une prise en charge dans le cadre de fonds publics ou mutualisés.

L'inscription à l'une des formations BAFA ou BAFD implique l'acceptation des CGVI. Le candidat ou son responsable légal reconnaît avoir pris connaissance du document dans son intégralité et des conditions spécifiques propres à certaines formations avant de procéder à l'inscription.

Modalités d'inscription et convocation :

Le seul prérequis à l'inscription est l'âge du stagiaire, il faut avoir 16 ans révolus au 1er jour du stage pour le BAFA et 18 ans pour le BAFD. Les personnes mineures doivent être titulaires d'une autorisation parentale (dans l'inscription).

Les inscriptions sont enregistrées à concurrence des places disponibles et dans l'ordre de réception du formulaire d'inscription disponible sur le site de la FSCF.

Il appartient au client de vérifier l'exactitude de l'inscription et de signaler immédiatement toute erreur.

A réception de l'inscription, la FSCF envoie un mail de confirmation d'inscription. Au plus tard dans la semaine précèdent le stage la FSCF transmet alors une convocation précisant le lieu d'implantation du stage et les moyens d'accès, les heures de début et de fin du stage, les matériels à emporter et les conditions particulières s'il y a lieu, sera envoyée au client avant le début de la session.

Conditions financières :

Les tarifs présentés sont fixes et valables pour la période du 01/09 au 31/08 de la saison en cours. Les tarifs sont consultables sur le site internet de la FSCF.

Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils s ont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire. Les promotions et réductions ne sont pas rétroactives.

Les tarifs comprennent les frais de :

- Dossier
- Adhésion
- Vacation des formateurs (temps de préparation et face-à-face pédagogique)
- Assurance responsabilité civile et accident,
- Matériel pédagogique et documentation en lien avec la formation proposée
- Le déjeuner est compris dans les stages en demi-pension
- Les repas et l'hébergement sont compris dans les stages en pension complète.

Sauf mention contraire, le tarif ne comprend pas :

- Le transport
- Les repas et l'hébergement dans les stages en externat.

Les devis et factures peuvent être édités sur demande du stagiaire.

Modalités de paiement :

L'organisateur accepte plusieurs paiements, à la condition que l'ensemble du solde soit engagé (ex : paiement CB en 3 fois, 3 chèques envoyés)

Les paiements peuvent se faire :
- par chèque libellé à l'ordre du nom de l'organisme précisé sur le calendrier de formation.
- par chèques vacances
- par carte bancaire

En cas de retard de paiement, une indemnité calculée sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sera exigible conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 sera perçue pour frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Prise en charge :

En cas de règlement de la prestation prise en charge par l'Opérateur de compétence dont il dépend ou de Pôle Emploi, il appartient au client de :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande
- Indiquer explicitement sur la convention et de joindre à une copie de l'accord de prise en charge
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas d'absence du stagiaire ou de la cessation anticipée, pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, au titre du «dédit commercial», toutes heures d'absence non prises en charge par les financeurs publics ou par les fonds mutualisés, seront facturées auprès du client signataire.

Assurance :

La FSCF souscrit pour chaque client un contrat d'assurance « individuel accident », qui en cas d'accident viendra en complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle.

Désistement du stagiaire :

Conformément à l'article L114-1 du Code du Commerce, il est important de souligner que l'inscription est assortie d'un acompte et qu'en conséquence, en cas de rétractation du stagiaire ou de son représentant légal, l'organisateur se garde le droit de lui demander en sus de la perte de celles-ci, le paiement de dommages et intérêts supplémentaires.

Avant le début du stage toute annulation doit être confirmée par un écrit permettant de prouver la date de réception de l'information :

- Lors d'un désistement 15 jours ouvrés ou + avant la session, la totalité du prix de l'inscription sera rendue au stagiaire.
- Lors d'un désistement intervenant entre 15 jours et le premier jour de la session, un montant forfaitaire de 150 euros maximum sera dû et l'organisateur se réserve le droit de facturer en sus le montant correspondant aux frais d'hébergement et de restauration.

En cours de stage :

- Lors d'un départ pendant un stage, la totalité de la somme reste due à l'organisateur. Si ce départ est lié à un motif spécifique (ex: décès d'un proche ou état médical ne permettant pas de poursuivre la session), l'organisateur se réserve le droit de rembourser ou non une partie du coût de l'inscription.

Annulation d'une session :

L'organisme de formation de la FSCF se réserve le droit d'annuler une session ou en annuler les modalités d'organisation (dates, lieu, type de session, thèmes…) en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure.

Dans ce cas, les participants sont informés par mail ou téléphone dans les plus brefs délais et l'organisateur propose aux participants une solution personnalisée. En cas d'annulation ou de report de la session, l'organisme de formation rembourse intégralement le stagiaire.

Horaires et rythmes des sessions :

Se former au BAFA et à l'animation volontaire - même occasionnelle - nécessite une grande disponibilité. De façon à faire vivre aux stagiaires une situation la plus réelle possible, l'organisateur propose un rythme identique à celui d'un Accueil Collectif de Mineurs. De ce fait, les journées de formation débutent à 9h et se terminent à 19h maximum (sous réserve de modification) pour les sessions en demi-pension, et après la veillée pour les sessions en internat (environ 23h).

Lors de sessions en demi-pension, des temps d'animation peuvent être organisés en soirée, à la demande des équipes de formation. La participation à tous les temps de travail est obligatoire et un retard ou une absence peut justifier un renvoi de la session et/ou d'une appréciation non-satisfaisante.

Respect du règlement intérieur de la session :

Tout manquement grave à la discipline, mettant notamment en danger la sécurité physique, affective ou morale d'un ou plusieurs stagiaires, sera signalé au responsable légal. Le renvoi du stagiaire peut alors être prononcé.

Dans ce cas, la totalité du paiement reste acquise à l'organisateur et les frais occasionnés par le retour du stagiaire à son domicile sont à la charge du tuteur légal. Par ailleurs, conformément aux dispositions légales en vigueur, tout acte répréhensible pénalement fait l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (forces de police, douanes, DRAJES).

Les stagiaires restent responsables de leurs affaires personnelles pendant les formations. En conséquence, l'organisateur déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Protection des données personnelles :

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protections des données à caractères personnelles.

Les informations personnelles recueillies par la FSCF, peuvent faire l'objet d'un traitement pour le bon fonctionnement des formations. Ces informations sont destinées à la FSCF et ses salariés qui permettront le déroulé de la formation.

Sauf avis contraire de votre part, la FSCF se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de suppression aux informations qui le concernent.

Contestations et litiges :

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et la FSCF à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent.